

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2011

en Salle des Séances

Tél. : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises...4	
Point n° 4 – CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE (CTJ) : renouvellement pour la période 2011 - 2013.....6	
Point n° 5 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale Haguenau – Bischwiller – Kaltenhouse (CUCS) – avenant de prolongation	7

AFFAIRES FINANCIERES

Point n° 6 – Débat d'orientations budgétaires 2011.....	8
Point n° 7 – Taxes et produits irrécouvrables	13
Point n° 8 –: DIVERS TRAVAUX PREVUS AU BUDGET PRIMITIF – demandes de subventions	16

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point n° 9 : – MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR) AU LIEU-DIT « SCHNUCHENWEG ».....	17
---	----

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 10 – ACQUISITION DES 45 PARTS SOCIALES SOCONEC DE M. CHARLES SCHAAF	20
Point n° 11 – CESSION D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-TURQUE.....	20
Point n° 12 – LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE LA CLE DES CHAMPS » : fixation du prix de vente.....	21
Point n° 13 – JARDINS FAMILIAUX – fixation du loyer.....	22
Point n° 14 – ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « BAUMGARTEN », en section 81 n° 103 (consorts ADAM).....	23
Point n° 15 – ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « BAUMGARTEN », en section 81 n° 123 (Stéphane KIEFFER)	23

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	30
Membres absents avec pouvoir :	3
Membre absent sans pouvoir :	0

Membres présents :

➤ *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Isabelle LERCH
- Maurice BARTHOLOME
- Claude GIROUD
- Jean-Claude KUNTZEL
- Yolande MENGES

Les conseillers municipaux :

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Emine ZALEM
- Hubert UNGETHUM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Jean-François KREB
- Agnès LIEB

➤ *Groupe « Bischwiller unie » :*

- Jean, Lucien NETZER
- Valérie GROSSHOLTZ
- Gérard BECKER
- Michèle GRUNDER-RUBERT

➤ *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »*

- Raymond GRESS
- Michèle MULLER
- Jean-Pierre DATIN

Membres absents excusés avec pouvoir :

- René ECKERT, 1^{er} adjoint, à Nicole THOMAS, Maire (jusqu'au point n° 4),
- Simone FREIS, adjointe, à Monique LITT, adjointe,
- Michael GUTEKUNST, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie », à Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du même groupe.

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DÉSIGNE Madame Emine ZALEM, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! », comme secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 27.01.2011

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°2 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2010 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Observations formulées :

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie », souhaite que l'introduction du procès-verbal concernant la présentation de la vidéoprotection soit complétée par les questions qu'elle avait posées en séance, que le terme de vidéoprotection soit remplacé par le terme de vidéosurveillance et que son intervention au point n° 6 soit retranscrite intégralement.

Madame le Maire a donné son accord pour le premier point, maintient le terme de vidéoprotection, puisque c'est le terme officiel. Sur ce, le groupe « Bischwiller unie » quitte la séance avant le vote.

Monsieur Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », souhaite que les convocations soient envoyées plus tôt. Madame le Maire prend en compte sa remarque, dans la mesure du possible.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2010.

Date de publication : 27.01.2011

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Départ des élus du groupe « Bischwiller unie » avant le vote de ce point.

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

Décisions de non préemption :

Date DIA	Coordonnées cadastrales	Superficie (en ares)	Lieu-dit	Prix	Date de la décision
26/11/2010	Section 42, parcelle 483/142 (lots 28, 11 et 32)	19,84	4 impasse du Blaireau	110 000,00 €	2 décembre 2010
06/12/2010	Section 15, parcelle 253/85	2,36	32 rue Georges Clemenceau	255 000,00 €	9 décembre 2010
06/12/2010	Section 28, parcelle 1 et Section 89, parcelle 191/8	59,18	26 rue de la Prairie	149 999,00 €	9 décembre 2010
06/12/2010	Section 89, parcelle 319/119	0,71	26 rue de la Prairie	1,00 €	9 décembre 2010
07/12/2010	Section 42, parcelles 441/45 et 443/45	3,02	6 rue du Carmel	100 000,00 €	9 décembre 2010
09/12/2010	Section 14, parcelle 104/67	0,86	1 rue du Cantonnier	149 000,00 €	15 décembre 2010
07/12/2010	Section 22, parcelle 42	3,35	43 rue du Général Leclerc	110 000,00 €	15 décembre 2010
14/12/2010	Section 19, parcelle 19	1,83	62 rue de la République	89 000,00 €	15 décembre 2010
21/12/2010	Section 48, parcelle 131/9 Section 4, parcelles 33/1 et 34/1	21,33	6 impasse de la Bleiche	215 000,00 €	28 décembre 2010
23/12/2010	Section 18, parcelle 178/3 et 179/111	13,06	16 rue du Maréchal Joffre	123 000,00 €	6 janvier 2011

Location :

Bénéficiaire	Localisation	Type de location	Date d'effet	Durée	Loyer
M. Olivier VOGT	Lerchenberg (une partie de 38,93 ares)	Bail rural	01.12.2010	9 ans	1,20 € l'are (annuel)

Procédure adaptée (passée depuis la séance du conseil municipal du 13.12.2010) :

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Fourniture de plantes pour l'année 2011	Lot n° 1 : Fourniture de plantes annuelles pour massif	Ets Horticole SCHWARZ SARL 34, rue du Gal De Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	14 794,16 €
	Lot n° 2 : Fourniture de plantes annuelles pour jardinières	GARDEN CENTER MATHIS 32, rue de Rohrwiller 67240 BISCHWILLER	9 967,43 €
	Lot n° 3 : Fourniture de plantes de mosaïculture	Ets Horticoles MAGUY SAS L'Hermitage 53, chemin des Verdillères 17610 CHANIERES	705,28 €
	Lot n° 4 : Fourniture de plantes bisannuelles	GARDEN CENTER MATHIS 32, rue de Rohrwiller 67240 BISCHWILLER	7 290,47 €
	Lot n° 5 : Fourniture de plantes à bulbes	VERVER EXPORT BV De Kolk 4b 1645VM URSEM HOLLANDE	montant annuel 2.000 € T.T.C. minimum 5.000 € T.T.C. maximum

Avenant :

Marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne synagogue en salle des associations – fixation du forfait de rémunération définitive

Le 13.04.2010, le marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne synagogue en salle des associations a été attribué par voie de procédure adaptée au cabinet d'architecture MUHLBERGER ET ASSOCIES pour un montant de rémunération forfaitaire **provisoire** de 57.297,97 € TTC soit un taux de rémunération global de 11.8 %.

Conformément à la Loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique), la rémunération initiale du maître d'œuvre est arrêtée à titre définitif à une phase d'études suffisamment avancée pour pouvoir évaluer avec davantage d'exactitude et de précision le coût prévisionnel des travaux.

Au stade de l'APD certaines modifications de programme sont nécessaires pour que le projet soit conforme à la réglementation :

- Au vu du rapport de la mission diagnostic, la fixation du plancher sur les murs existants est techniquement irréalisable. Une structure indépendante devra être créée pour un coût de 30 000 € HT

- Au vu du rapport du contrôle technique, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doit être repensée. Un escalier de secours doit également être réalisé (27 500 € HT)
- Suite au dépôt du PC, le SDEA impose la création de bâches de rétention (5 000 € HT)
- L'acoustique doit être améliorée par une isolation renforcée (9 500 € HT)

Par souci d'économie et à la demande du Maître d'Œuvre, le système de chauffage a été modifié (remplacement de la pompe à chaleur par une chaudière gaz avec chauffage au sol et radiateurs) et l'installation d'une VMC double-flux a été décidée pour un montant de 17 000 € HT.

Le coût des travaux en phase APD est de 495 000 € HT. Ainsi le montant initial définitif alloué à la Maîtrise d'œuvre est porté à 69 858.36 € TTC.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.01.2011

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°4 – CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE (CTJ) : renouvellement pour la période 2011 - 2013

Rapport présenté par Madame Isabelle LERCH, adjointe.

Depuis 2005, la Ville de Bischwiller est signataire d'un « Projet Territorial pour la Jeunesse », dispositif initié par le Conseil Général et qui s'adresse aux jeunes de 10 à 25 ans.

L'objectif du PTJ est de favoriser l'accès aux pratiques sociales, culturelles et sportives sur le temps périscolaire pour le public cible. En partenariat avec les acteurs locaux, des actions, entrant dans le cadre des axes de travail définis par un comité de pilotage, sont soutenues par le Conseil Général du Bas-Rhin. Il est à noter qu'un deuxième dispositif, le Contrat Educatif Local, contrat passé avec l'Etat qui s'adresse aux 6-18 ans est également en place depuis décembre 1999 et cohabite avec le Projet Territorial Jeunesse en toute complémentarité en proposant une politique globale cohérente auprès de la jeunesse bischwilléroise.

4 axes principaux avaient été mis en avant en 2005 pour le PTJ :

- Actions culturelles, sportives et socio-éducatives
- Actions éducatives, formatives et citoyennes
- Actions préventives
- Actions d'information et de communication

Le Projet Territorial a tout d'abord été signé pour une période de 3 ans (2005 à 2007) puis reconduit par avenant, chaque année, 3 années de suite (2008, 2009, 2010).

En 2009, le Conseil Général décide l'évolution du dispositif « Projet Territorial Jeunesse » en « Contrat Territorial Jeunesse ». Au-delà du changement sémantique, les évolutions sont les suivantes :

- élaboration d'un état des lieux local sur la jeunesse dans sa globalité
- définition d'une politique jeunesse locale, adoptée par l'organe délibérant de la commune, suite aux recommandations découlant de l'état des lieux
- contractualisation sur 3 ans en identifiant les priorités du territoire, en mettant en valeur les moyens humains et financiers soutenus par le Département et en formalisant les indicateurs d'évaluation du contrat autour des priorités partagées.

Dans le cadre du CTJ, le Conseil Général s'engage autour de 4 priorités partagées avec celles de la commune :

- faciliter la formation et la scolarité des jeunes du Bas-Rhin
- favoriser l'insertion et l'intégration des jeunes du Bas-Rhin
- développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
- soutenir l'engagement et la participation des jeunes

L'état des lieux ou diagnostic jeunesse pour la Ville de Bischwiller a été commandé auprès de l'ACEIF.

Les axes prioritaires qui guideront les actions dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse et qui doivent être soumis à validation sont les suivants :

1. Permettre la continuité des actions menées avec des jeunes de Bischwiller et consolider l'offre diversifiée grâce au réseau existant.
2. Favoriser le « vivre-ensemble » à Bischwiller
3. Soutenir l'engagement des jeunes et l'éducation à la citoyenneté
4. Soutenir des actions de prévention et lutter contre la banalisation des comportements à risques
5. Améliorer et adapter les actions d'information et de communication en direction des jeunes

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour s'engager à compter du 1^{er} janvier 2011 dans un nouveau Contrat Territorial Jeunesse avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour la période de 2011 à 2013,
AUTORISE LE MAIRE à signer le contrat correspondant,
ET LE CHARGE de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°5 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale Haguenau – Bischwiller – Kaltenhouse (CUCS) – avenant de prolongation

Rapport présenté par Madame Isabelle LERCH, adjointe.

Par délibération du 26 février 2007, le conseil municipal avait donné son accord pour engager la Ville de Bischwiller dans le dispositif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en partenariat avec la Ville de Haguenau et la commune de Kaltenhouse. La convention-cadre avait été signée le 21 mars 2007 pour la période de 2007 à 2012.

Une lettre ministérielle du 8 novembre 2010 indique que les Contrats Urbains de Cohésion Sociale seront prolongés par voie d'avenant jusqu'en 2014. Cet avenant a pour objet de poursuivre la dynamique de partenariat générée par le CUCS, en l'adaptant aux évolutions constatées sur les territoires par l'évaluation 2007 - 2009. Il peut être considéré comme la feuille de route pour mieux adapter les financements aux besoins des territoires en organisant la transition vers les dispositifs de droit commun pour une sortie du CUCS en 2014 selon la démarche suivante :

- Maintien de la géographie prioritaire
- Transfert progressif des financements spécifiques vers les crédits de droit commun
- Renforcement de l'articulation du CUCS avec les dispositifs de droit commun :
 - En matière éducative : il conviendrait de poursuivre l'articulation menée entre les dispositifs éducatifs. Démarrée dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et poursuivie dans celui du programme de réussite éducative (PRE), la prolongation du CUCS vise d'une part, à créer les

conditions d'un véritable projet éducatif local (PEL) et d'autre part, à recentrer les actions du volet éducatif du CUCS, ceci afin de faciliter l'entrée dans les apprentissages et participer à l'amélioration des résultats scolaires.

- En matière d'insertion par l'économie, l'expérience menée par le biais du contrat d'autonomie pour développer l'emploi des jeunes doit être valorisée et prolongée, en lien avec la Mission Locale d'Alsace Nord.
- En matière de la prévention de la délinquance, l'articulation avec le CISPD doit permettre de mieux mobiliser le droit commun, en soutenant les mesures sociales, sanitaires et d'insertion qui favorisent la prévention de la récidive et encourage l'aide aux victimes.

➤ Une prolongation centrée autour de 3 axes prioritaires :

- Concernant l'emploi et le développement économique : mobilisation des structures d'insertion par l'activité économique, nouvelles actions en faveur des jeunes des quartiers défavorisés. La mobilisation des crédits de droit commun sera recherchée, notamment vis-à-vis des jeunes femmes sorties du système scolaire.
- Concernant la prévention de la délinquance : seront encouragés un travail plus étroit entre les acteurs du CUCS et ceux du Conseil Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance (CISPD), une meilleure articulation entre les crédits du CUCS et ceux du FIPD, un appui aux associations « auxiliaires de justice ».
- Concernant l'éducation : la coordination des dispositifs éducatifs autour du PRE passera par un diagnostic des besoins, l'inventaire des moyens mobilisables, la désignation d'un référent de coordination et l'évaluation annuelle des actions menées.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour prolonger le Contrat Urbain de Cohésion Sociale Haguenau – Bischwiller – Kaltenhouse jusqu'en 2014,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant et

LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.01.2011

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°6 : Débat d'orientations budgétaires 2011

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire et Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil Municipal est appelé, chaque année, à débattre sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

I BUDGET PRINCIPAL

1. *Contexte économique général*
2. *La nouvelle fiscalité en France*
3. *La situation financière de Bischwiller*
4. *Nos grandes priorités pour 2011*

1. Contexte économique général

D'après l'INSEE, la croissance s'est renforcée au quatrième trimestre en France (0,5 %).

L'amélioration de la situation du marché du travail se poursuit : 50 000 créations d'emplois sont prévues au premier semestre 2011 dans les secteurs marchands.

Le taux de chômage devrait baisser d'ici mi-2011.

La reprise de l'investissement devrait se poursuivre.

L'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement est de 2.0 % en 2011, après une hausse de 1.5 % en 2010 ; l'inflation anticipée reste stable et modérée : + 1.5 en 2011.

2. La nouvelle fiscalité en France

La réforme de la taxe professionnelle touche la taxe professionnelle, mais aussi la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La taxe professionnelle a été supprimée pour les entreprises en 2010 et remplacée par la contribution économique territoriale constituée de la cotisation foncière des entreprises et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

Au taux voté par la ville début 2010,

- s'est ajoutée une partie des taux de taxe professionnelle que percevaient le Conseil Général et le Conseil Régional
- Ce taux est en plus affecté d'un coefficient multiplicateur de 1.0485 pour tenir compte de la réduction des frais de gestion ponctionnés par l'Etat
- Et d'un autre coefficient multiplicateur pour tenir compte de la suppression de l'abattement général à la base de 16 %.

La ville reçoit ces recettes de l'Etat qui les a encaissées et les a reversées à la ville.

La taxe d'habitation a subi en 2010 une augmentation liée à la suppression en 2010 des abattements à la base par le Conseil Général.

En 2011 une part de taxe d'habitation perçue jusque là par le Conseil Général sera reversée à la Ville et le taux sera augmenté mécaniquement en contrepartie de la diminution des frais de gestion demandés par l'Etat.

Enfin des parties de **la taxe foncière sur les propriétés non bâties** perçues par le Conseil Régional et le Conseil Général vont également revenir à la Ville, et là aussi le taux va être abondé pour tenir compte de la diminution des frais de gestion.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est la seule taxe à ne pas avoir subi de modifications.

La Ville percevra la nouvelle **taxe sur les surfaces commerciales** et une fraction de certaines composantes de **la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** relatives aux installations produisant de l'électricité (éolienne, photovoltaïque, nucléaire, thermique...), aux transformateurs électriques et aux stations radioélectriques.

La différence avec les recettes fiscales antérieures sera compensée par l'Etat.

Les autres mesures de la loi de finances pour 2011 :

- Au plan national, les montants des dotations de base (habitants et superficie) et de la compensation de la suppression de la part salaires de la TP, incluses dans la D.G.F sont gelées en 2011 à leur niveau de 2010
- La réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine est effective en 2011 avec une dotation égale à celle de 2010, majorée de l'augmentation fixée par la loi de finances soit + 6.24 %
- La Dotation globale d'Equipement des communes (DGE) sera fusionnée avec la Dotation de développement rural (DDR)
- La revalorisation des valeurs locatives servant de bases aux impôts locaux est fixée à 2 %, soit un taux supérieur à l'inflation prévisionnelle pour 2011 (+1.50 %)
- Les fonds départementaux de péréquation de la TP sont maintenus jusqu'à leur apurement intégral.

3. La situation financière de Bischwiller

LA FISCALITE

LES TAUX DE LA VILLE	2006	2007	2008	2009	2010
TH	13.42%	10.86%	10.86%	10.15%	10.15%
TFPB	11.52%	9.33%	9.33%	8.72%	8.72%
TFPNB	38.10%	30.84%	30.84%	28.82%	28.82%
TP	13.31%	10.78%	10.78%	10.07%	10.07%

LES TAUX ComCom	2006	2007	2008	2009	2010
TH	4.13%	6.49%	6.49%	7.18%	7.91%
TFPB	3.64%	5.75%	5.75%	6.38%	7.01%
TFPNB	14.57%	22.62%	22.62%	24.94%	27.56%
TP	4.59%	7.21%	7.21%	7.99%	8.78%

LES TAUX cumulés (ville et ComCom)	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2006
TH	17.55%	17.35%	17.35%	17.33%	18.06%	2.91%
TFPB	15.16%	15.08%	15.08%	15.10%	15.73%	3.76%
TFPNB	52.67%	53.46%	53.46%	53.76%	56.38%	7.04%
TP	17.90%	17.99%	17.99%	18.06%	18.85%	5.31%

Les taux de la Ville de Bischwiller ont baissé depuis 2006. Ces baisses correspondent intégralement aux augmentations faites par la communauté de communes lors de ces mêmes transferts.

En-dehors de ce facteur de transfert, la Ville n'a pas modifié ses taux depuis 2003.

Entre 2006 et 2010 les taux cumulés (ville et Communauté de communes) ont globalement augmenté moins vite que l'inflation.

LES BASES	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2006
TH	6 187 403	6 428 134	6 664 774	6 691 343	6 817 000	10.18%
TFPB	8 097 149	8 355 217	8 759 857	9 112 530	9 374 000	15.77%
TFPNB	69 330	69 833	67 714	67 327	67 900	-2.06%
TP	19 599 960	20 545 081	22 049 773	22 973 667	4 142 031	-78.87%

Les bases de taxe d'habitation et de taxe foncière des propriétés bâties ont bien évolué du fait de la revalorisation prévue dans les lois de finances successives (1.8 % en 2006 et 2007, 1.6 % en 2008, 2.5 % en 2009 et 1.2 % en 2010) mais aussi grâce aux nouvelles constructions.

Les bases de la taxe foncière des propriétés non bâties diminuent légèrement du fait de l'augmentation des terrains bâtis.

LES DOTATIONS

LES DOTATIONS DE L'ETAT	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2006
DGF+DSU	3 722 971	3 822 734	3 895 225	4 134 936	4 199 744	12.81%
allocations compensatrices	767 689	642 439	399 053	433 213	361 191	-52.95%
TOTAL	4 490 660	4 465 173	4 294 278	4 568 149	4 560 935	1.56%

Entre 2006 et 2010 les dotations de l'Etat augmentent moins vite que l'inflation, mais ceci est principalement dû au fait que la Ville a bénéficié en 2006 et 2007 des derniers versements du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle liés à la fermeture des entreprises entre 2002 et 2004.

LA DETTE

LA DETTE	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2006
Annuité dette	1 089 407	1 160 101	965 457	886 666	899 436	-17.44%
dont intérêts	215 832	249 466	297 951	258 501	220 526	2.17%
dont capital	873 575	910 635	667 506	628 165	678 909	-22.28%

L'endettement de la Ville a diminué entre 2006 et 2010.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne
	4 355 923	2 781 220	1 297 124	3 169 420	1 870 466	2 694 831

Les dépenses d'équipement reprennent les dépenses des chapitres 20, 21 et 23. Les acquisitions importantes comme celles de l'hôtel-restaurant rte de Haguenau ou du site Match expliquent certaines fluctuations.

LES PRINCIPALES DONNEES DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2010 :

- L'objectif de recherche d'économie de fonctionnement a été atteint puisque les dépenses courantes 2010 se situent à près de 2.5 % en-dessous de celles de 2009 (- 200 k€)
- Dans le même temps les recettes courantes de fonctionnement ont augmenté de près de 100 k€
- La confirmation du fonctionnement de la communauté de communes en services partagés avec la ville de Bischwiller permet une vision clarifiée des évolutions des dépenses de personnel
- Les dépenses d'équipement bien qu'à un niveau intéressant, ont été moins importantes en 2010 qu'en 2009, année spéciale puisque la Ville s'était alors inscrite volontairement dans le cadre du Plan de Relance. De plus deux chantiers importants ont dû être décalés : la rénovation de l'église protestante et la réalisation de l'Espace Harmonie
- En 2010 la Ville a enregistré une recette exceptionnelle : le remboursement pour 372 k€ des avances consenties à ALSABAIL pour le montage des acquisitions en crédit-bail par les Meubles EHALT et SAS KITY.
- Tous ces éléments conjugués ont permis de ne pas avoir à recourir à l'emprunt, dégagant autant de marge de manœuvre pour les investissements futurs.

Ainsi la Ville peut tabler fin 2010 sur un excédent global de 1.9 M€ contre 1.2 M€ fin 2009.

4. Nos grandes priorités pour 2011

4.1 « **Bien vivre ensemble** » avec un grand projet : la rénovation et l'agrandissement de la mairie dont les travaux démarreront fin 2011- début 2012.

Avec la transformation de l'ancienne synagogue en Espace Harmonie pour nos associations (Personnes âgées en rez-de-chaussée et Orchestre d'Harmonie au 1^{er} étage)

Avec la création d'un lotissement Le Domaine de la Clé des Champs : terrains de construction qui manquaient à Bischwiller ; ce lotissement va jouxter les Jardins familiaux, totalement réaménagés.

Avec les travaux et dotations dans nos écoles.

Avec les soutiens financiers par des actions pour l'enfance et pour la jeunesse : CTJ, CUCS, aires de jeux, terrains multi-sports.

Avec la mise en valeur de notre patrimoine : Musée de la Laub, logements rue Poincaré.

Avec la vente d'un terrain à l'association culturelle franco-turque pour leur permettre la construction d'un nouveau lieu de prières.

4.2 **La sécurité** avec notre projet de vidéo-protection : moderniser le système actuel et le compléter par une installation moderne.

La sécurité routière : réfection de rues (Contrat de territoire) avec une attention particulière pour la sécurité (pistes cyclables par ex). Mise en place d'éclairage public plus économique et mieux adapté.

Sécurité dans nos espaces de promenade : clôture de la trame verte.

4.3 **Le développement économique et l'emploi** avec le projet de la construction de bureaux et locaux pour les entreprises, projet mené au sein de la Communauté de communes.

Participation au projet du site anciennement « Metzeler-Mousse »

Soutien de la commune à tous les projets qui dans le cadre du CUCS favorisent des actions envers l'emploi des jeunes en difficulté.

4.4 **Maîtrise des finances :**

- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Ne pas augmenter les impôts, pour accompagner les habitants et les entreprises dans la sortie de la crise économique
 - Par une recherche continue d'économies
 - Par une amélioration continue des procédures d'achat
 - Par un choix des investissements permettant de réduire les dépenses énergétiques
 - Par une mobilisation maximale de subventions.

Il convient de rappeler que le Contrat de Territoire signé avec le Conseil général du Bas-Rhin comprend une grande partie des projets prévus. D'autres, essentiels pour la commune, s'y rajoutent.

A tous ces projets, s'ajoutent les aides aux associations, des participations aux travaux de l'église protestante, des travaux dans nos ateliers techniques, des aides au développement durable, à la rénovation de façades, etc.

II BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

⇒ la réalisation budgétaire 2010 devrait permettre de dégager un excédent global de 26 k€ contre 25 k€ en 2010 et 70 k€ en 2009

La structure budgétaire :

⇒ les recettes d'exploitation

Elles proviennent exclusivement de la surtaxe communale assise sur la consommation d'eau qui connaît une stagnation, voire même une baisse selon les années.

⇒ les dépenses d'exploitation

Elles comprennent essentiellement :

- les charges de personnel -chapitre 012- qui concernent les avantages en nature des anciens agents de l'usine municipale (frais de gaz et d'électricité)
- les charges à caractère général -chapitre 011- qui portent sur l'entretien du réseau.
- les charges financières liées aux prêts souscrits en 2009 et 2010
- la dotation aux amortissements des matériels et des subventions d'équipements
- le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement.

⇒ les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées des immobilisations en cours -chapitre 23- qui comprend les éventuels travaux.

Les dépenses ont atteint en réalisations 201 783 € en 2010 contre 145 190,25 € en 2009,

⇒ les recettes d'investissement

Elles sont composées du prélèvement de la section d'exploitation, de la dotation des amortissements des matériels et des subventions d'équipements, la variable d'ajustement étant constituée par les emprunts.

III BUDGET DU LOTISSEMENT « ROUTE DE MARIENTHAL »

Le coût global des travaux est aujourd'hui connu puisque les marchés ont été attribués : il s'élève à 1.5 M€ H.T. Ce montant comprend les travaux de viabilité du lotissement et des jardins familiaux, l'aménagement des jardins et la maîtrise d'œuvre.

Les travaux devant démarrer courant janvier, la vente des terrains peut être envisagée dès cette année.

Le Conseil Municipal

EN DEBAT.

Date de publication : 27.01.2011

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°7 : Taxes et produits irrécouvrables

Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal.

Monsieur le Trésorier Principal nous informe qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état annexé en raison des motifs énoncés (voir pièce jointe).

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

ACCORDE décharge au Trésorier Principal des sommes détaillées à l'état des taxes et produits irrécouvrables qui s'élèvent à :

pour le rôle 2003 :	100,00 €
pour le rôle 2004 :	1 393,15 €
pour le rôle 2008 :	243,94 €
pour le rôle 2009 :	228,67 €

soit un montant total de **1 965,74 €.**

AUTORISE la réalisation des écritures correspondantes en Dépenses de Fonctionnement - à l'article 654 – "Pertes sur créances irrécouvrables"

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces taxes et produits irrécouvrables.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011



TRES. BISCHWILLER

06100 BISCHWILLER

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 08/11/2010

147800041 / 2010

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Motif	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
null	06/10/2009	07/05/2013	T- 49	1	Mise en fourrière	152,45	~ 152,45	pv perquisition et demande renseignement négative
null	06/10/2009	18/05/2014	T- 59	1	Mise en fourrière	73,20	~ 73,20	pv carence
null	06/10/2009	03/03/2013	T- 88	1	Mise en fourrière	3,00	~ 3,00	Migration
null	06/10/2009	22/04/2014	T- 366	1	Mise en fourrière	91,47	~ 91,47	pv carence
null	06/10/2009	22/04/2014	T- 457	1	Mise en fourrière	91,47	~ 91,47	pv carence
null	06/10/2009	22/04/2014	T- 500	1	Mise en fourrière	152,47	152,47	pv carence
null	06/10/2009	22/04/2014	T- 905	1	Remboursement de dégâts	1 301,68	~ 1 301,68	pv carence
null	06/10/2009	12/04/2014	T- 943	1	Remboursement de dégâts	160,00	~ 100,00	pv carence
TOTAL						2 025,74	1 965,74	

Point n°8 : DIVERS TRAVAUX PREVUS AU BUDGET PRIMITIF – demandes de subventions

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général ont mis en place les moyens nécessaires pour examiner dans des délais très courts les demandes de subventions qui leur sont adressées, pour que les collectivités puissent démarrer rapidement leurs projets et ainsi être des acteurs importants dans la commande publique. Ces demandes de subventions doivent leur parvenir avant la fin du mois de janvier.

Aussi il vous est proposé de valider dès à présent une liste de travaux qui seront inscrits au budget primitif 2011 et qui peuvent bénéficier de participations financières de la part de l'Etat, de la Région ou du Département. Il s'agit de :

Fonction	Détail du projet	Prix Estimatif TTC
Ecole maternelle REBGARTEN	Aires de jeux : sol coulé & jeux	26 000,00
Synagogue	Restructuration en espace associatif	650 000,00
Ateliers Municipaux	Travaux d'aménagement du bloc administratif-réfection toiture	193 200,00
Ecole mat. Hasensprung	Renforcement isolation VS	50 000,00
Ecole mat. Rebgarten	Ravalement façade, cloison CF, mise en conformité porte chaufferie	29 500,00
Ecole mat. Luhberg	Mise en conformité porte chaufferie, tubage cheminée, local de rangement	11 000,00
Ecole primaire Erlenberg	Ravalement de façades-isolation comble, crépissage mur préau, transformation chaudière gaz	224 715,00
Ecole primaire Menuisiers	Remplacement manœuvre volets par treuil	12 075,00
Ecole primaire Fileurs	Isolation des combles	6 000,00
Musée de la Laub	Réaménagement salle d'exposition, habillage combles, peinture intérieure	48 500,00
Eclairage public	Jonction Stade/Piscine	10 000,00
Eclairage public	Piste cyclable gare/République	105 000,00
Eclairage public	Rue de la Piscine 2° tranche	65 000,00
Eclairage public	Achat luminaires	10 000,00
Espace vert	Clôture, garde-corps Trame Verte	30 000,00

Le Conseil Municipal

**Par 25 voix POUR
et 3 abstentions**

**- groupe « Bischwiller réussit ! »
- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »**

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux susvisés,

SOLLICITE les participations financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département aux taux les plus favorables,

CHARGE le Maire de la consultation des entreprises conformément au code des marchés publics,

L'AUTORISE à signer les marchés de travaux et de fournitures correspondants et le charge de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°9 : MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR) AU LIEU-DIT « SCHNUCHENWEG »

Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint.

Créé par la loi SRU du 13 décembre 2000 et modifié par la loi UH du 2 juillet 2003, le régime de la participation pour voirie et réseaux permet aux communes d'instaurer une contribution aux dépenses d'infrastructure nécessaires à l'implantation de nouvelles constructions sur des terrains non encore desservis.

Son instauration intervient en deux temps. Dans un premier temps une délibération de principe instaure la possibilité de mettre en place la participation sur l'ensemble du territoire de la commune. Dans un deuxième temps, une délibération spécifique doit être prise pour chaque rue concernée afin de fixer les modalités de répartition des coûts.

Le Conseil Municipal en sa séance du 27 octobre 2002 a institué le principe de la participation pour voirie et réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Bischwiller.

Les parcelles situées en bordure du chemin rural dit « rue des Pâturages » sont classés en zone UAd du Plan d'Occupation des Sols. Toutefois elles sont rendues inconstructibles du fait de l'absence d'accès et de réseaux au droit des parcelles.

La réglementation permet de répartir le coût de ces investissements sur les propriétaires de terrains sur une profondeur maximum de 80 mètres de part et d'autre du domaine public. Dans le cas présent et pour le secteur concerné, certaines parcelles sont déjà surbâties et les parcelles desservies par la voirie et les réseaux existants rue des Prés. Ne sont donc prises en compte dans le calcul de répartition des charges que les surfaces des parcelles ou parties de parcelles non surbâties à ce jour.

La réalisation de ces travaux de voirie et de réseaux, dont le coût total s'élève à 212 550,00 €, correspond aux dépenses suivantes :

VOIRIE	
Acquisition du terrain d'emprise pour la nouvelle voie (9,75 ares à raison de 5 000,00 € l'are)	48 750,00 €
Travaux de voirie (975 m ²)	61 500,00 €
Eclairage public	4 100,00 €
Eléments souterrains de communication	30 000,00 €
RESEAUX	
Eau potable	22 200,00 €
Assainissement	46 000,00 €
Coût total net H.T.	212 550,00 €

Les propriétés foncières concernées par cette PVR sont indiquées sur le plan ci-joint et représente une surface totale de 4 299 m². Il s'agit des parcelles cadastrées en section 89 n° 152 pour une surface 1 549 m², section 89 n° 197 en partie pour une surface de 2 245 m² et section 14 n° 69 pour une surface de 505 m².

Le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi s'établit donc à 49,44 €.

L'ensemble des travaux n'étant pas réalisé en une seule fois, il est possible d'actualiser les montants de participation dus par mètre carré de terrain en fonction de l'évolution de l'indice TP01. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occupation du sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme. L'indice de départ est le dernier connu à ce jour, c'est-à-dire celui de septembre 2010, soit 652,6.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 212 550,00 € correspondant aux dépenses figurant dans le tableau ci-dessus,

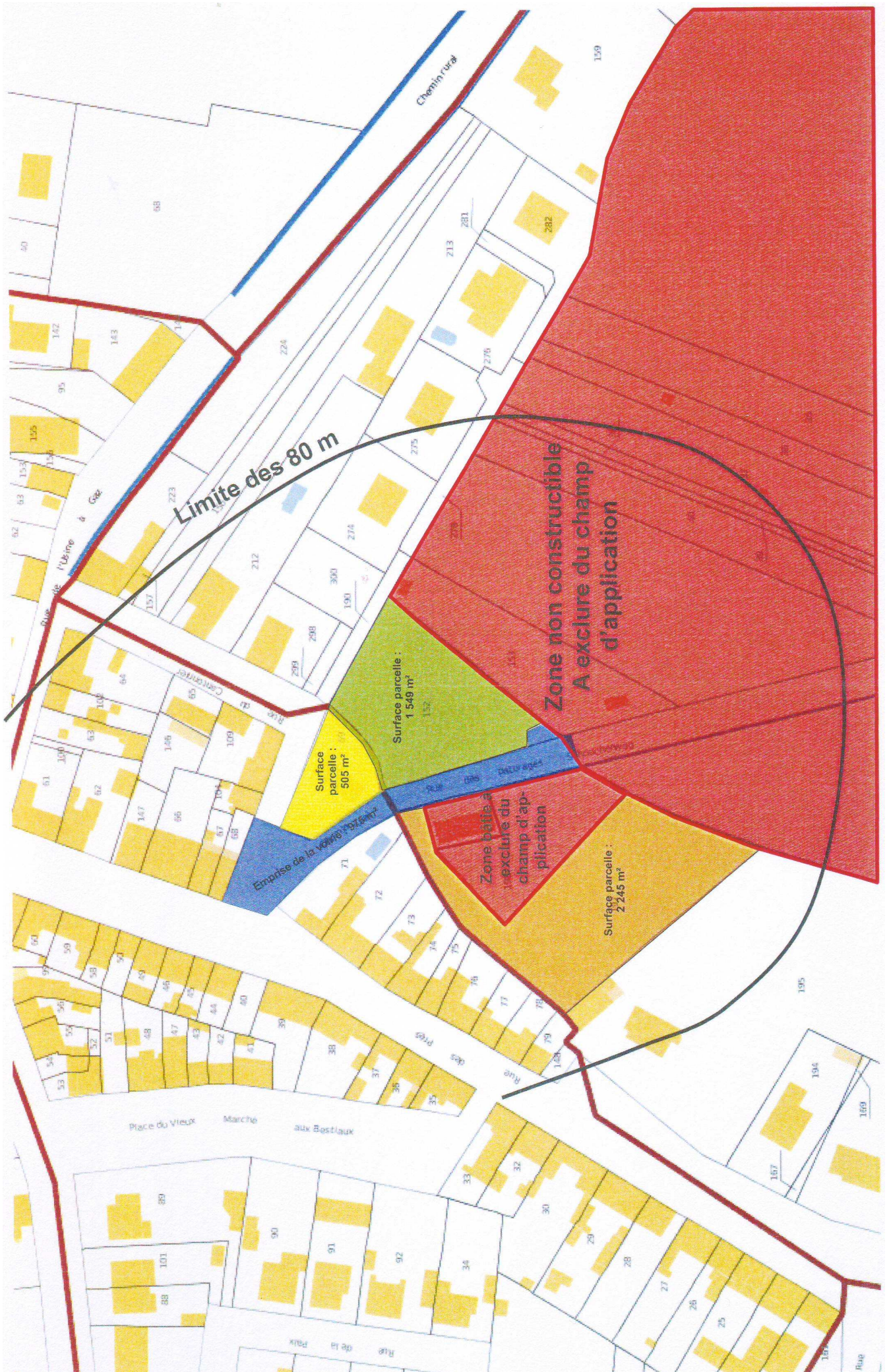
FIXE à 49,44 € le montant de la participation due par mètre carré de terrain à desservir,

DIT que les parcelles soumises à cette participation sont les parcelles cadastrées en section 89 n° 152 pour une surface 1 549 m², section 89 n° 197 en partie pour une surface de 2 245 m² et section 14 n° 69 pour une surface de 505 m²,

DECIDE que les montants de participation dus par m² de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice TP01. Cette actualisation s'applique au moment de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme,

AUTORISE le Maire à faire le nécessaire quant à l'inscription de cette participation, le moment venu, sur les certificats d'urbanisme et les permis de construire délivrés au titre des propriétés concernées.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011



Point n°10 : ACQUISITION DES 45 PARTS SOCIALES SOC ONEC DE M. CHARLES SCHAAF

Rapport présenté par Monsieur Hubert UNGETHUM, conseiller municipal.

Le conseil municipal avait décidé d'acquérir, par délibération du 18 mai 1998, un certain nombre de parts sociales de la Société de Constructions Economiques (SOCONEC), parmi lesquelles figuraient les 45 parts de M. Charles SCHAAF, chef d'une ancienne entreprise de Bischwiller. Or, les actes de cession n'ont jamais été rédigés.

Par ordonnance du 2 décembre 2010, le Tribunal d'Instance de Haguenau a autorisé la cession des parts détenues par M. SCHAAF, au profit de la Ville de Bischwiller, seul acquéreur possible au vu du peu de rentabilité de ces parts au prix de 40 € la part, soit 1 800 € au total. Cette acquisition par la Ville permettra de clôturer le dossier de succession de M. SCHAAF.

Le Conseil Municipal

En l'absence de Madame Monique LITT, adjointe et gérante de la SOCONEC, ayant quitté la salle pendant le vote,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition des 45 parts sociales détenues par M. Charles SCHAAF dans la SOCONEC, au prix total de 1 800 €,

CHARGE le Maire, respectivement le 1^{er} Adjoint au Maire, de signer l'acte de vente à intervenir,

ET LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°11 : CESSION D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-TURQUE

Rapport présenté par Monsieur Metin BASAK, conseiller municipal délégué.

La Ville de Bischwiller met depuis 1990 l'immeuble 2 rue des Rames à la disposition, d'abord de l'Amicale des Travailleurs Turcs, puis de l'Association Culturelle Franco-Turque, pour ses activités culturelles et culturelles.

Ce bâtiment ne permet plus à l'association d'exercer ses activités dans de bonnes conditions : surfaces insuffisantes, locaux vétustes, absence de stationnement. Aussi, celle-ci souhaite depuis un certain temps construire un nouveau lieu de culte et elle s'est rapprochée de la Ville pour le lieu d'implantation.

Un accord a été trouvé pour le site rue de Rohrwiller / rue de l'Usine à Gaz. Le projet envisagé porte sur environ 3 200 m² de SHON avec lieu de culte, appartements de fonction, salle des fêtes avec cuisine, bibliothèque, quelques salles de cours et des bureaux. La création de 130 places de stationnement est prévue. Son coût est évalué aux alentours de 4 M€ et l'association a obtenu les financements correspondants.

Pour la réalisation du projet, un accord a été trouvé pour la cession de 35 ares correspondant à l'emprise du bâtiment, au prix de 2 000 € l'are, soit 70 000 € pour la totalité de la parcelle, et la mise à disposition des terrains pour le stationnement et les espaces verts, soit environ 30,70 ares, par bail emphytéotique d'une durée de 35 ans avec un loyer annuel de 1 € par m².

Le terrain d'assiette du projet doit être détaché des parcelles cadastrées en section 12 n° 61 et 68 situées en zone UXb1 du Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil Municipal

VU les avis des Domaines

**Par 25 voix POUR - groupe « Bischwiller réussit ! »
et 3 abstentions - groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »**

DONNE SON ACCORD pour la cession d'une partie à détacher des parcelles cadastrées en section 12 n° 61 et 68 d'une superficie de 35,00 ares, au prix de 2 000 € l'are,

DONNE SON ACCORD pour la mise à disposition par bail emphytéotique d'une durée de 35 ans d'une partie à détacher des parcelles cadastrées en section 12 n° 61 et 68 d'une superficie d'environ 30,70 ares, moyennant le versement d'un loyer annuel de 1 € par m²,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants et le charge de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°12 : LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE LA CLE DE S CHAMPS » : fixation du prix de vente

Rapport présenté par Monsieur Stéphane RIFF, conseiller municipal.

Par arrêté du 09 décembre 2010 la commune a été autorisée à réaliser le lotissement communal du « Domaine de la clé des Champs » sis route de Marienthal.

Ce lotissement comprendra d'une part des terrains à bâtir cessibles pour la construction de maisons d'habitation, d'autre part des terrains destinés à la location au titre des jardins familiaux.

La partie des terrains à bâtir porte sur une surface totale de 11 065 m².

L'ensemble des travaux de viabilisation du lotissement ayant été attribué, il est possible d'envisager la cession des terrains, pour cela il est nécessaire d'en fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal

VU les avis des Domaines

**Par 25 voix POUR - groupe « Bischwiller réussit ! »
et 3 abstentions - groupe « Tous ensemble pour
Bischwiller »**

FIXE le prix de vente à 21 000,00 € TTC par are de terrain,

DECIDE d'appliquer la TVA sur la marge.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°13 : JARDINS FAMILIAUX – fixation du loyer

Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale.

Par arrêté du 09 décembre 2010 la commune a été autorisée à réaliser le lotissement communal du « Domaine de la clé des Champs » sis route de Marienthal.

Ce lotissement comprendra d'une part des terrains à bâtir cessibles pour la construction de maisons d'habitation, d'autre part des terrains destinés à la location au titre des jardins familiaux.

La partie des terrains prévue pour les jardins familiaux porte sur une surface à louer de 16 904,00 m² et permettra la création de 78 lots.

Afin de pouvoir procéder à l'attribution des jardins familiaux il y a lieu de fixer le prix de location des jardins.

Pour mémoire la location des jardins familiaux est actuellement gérée par une association qui perçoit annuellement de chaque locataire un loyer de 45 € par an, décomposé de la façon suivante :

- 15 € pour le jardin,
- 4,50 € pour la carte de membre,
- 25,50 € pour l'eau (forfait).

Il est précisé que les nouveaux jardins sont tous équipés d'une gloriette, d'un branchement eau, d'un récupérateur d'eau et d'un composteur.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

FIXE le prix de location à 50 € par an par jardin,

ACCORDE un rabais de 50 % pour l'année 2011,

FIXE le forfait de consommation d'eau à 20 € pour 2011,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de locations à intervenir.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°14 : ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « BAUMGARTEN », en section 81 n°103 (consorts ADAM)

Rapport présenté par Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal.

Les héritiers ADAM ont fait part à la ville de Bischwiller de leur accord pour la cession du terrain leur appartenant dans le secteur du Baumgarten, cadastré section 81 n° 103 d'une surface de 19,67 ares et situé en zone INA du Plan d'Occupation des Sols. Cette acquisition s'inscrit dans le projet d'urbanisation à moyen terme de ce secteur.

Un accord a été trouvé sur un prix d'acquisition de 1 500 € l'are, soit 29 505,00 € pour la totalité de la parcelle.

Le Conseil Municipal

Par 25 voix POUR - groupe « **Bischwiller réussit !** »
et 3 voix CONTRE - groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 81 n° 103 avec 19,67 ares, propriété des héritiers ADAM, au prix de 1 500 € l'are,

AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant et le charge de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

Point n°15 : ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « BAUMGARTEN », en section 81 n°123 (Stéphane KIEFFER)

Rapport présenté par Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal.

M. Stéphane KIEFFER a fait part à la Ville de Bischwiller de son accord pour la cession du terrain lui appartenant dans le secteur du Baumgarten, cadastré section 81 n° 123 d'une surface de 36,35 ares et situé en zone INA du Plan d'Occupation des Sols (voir plan ci-joint). Cette acquisition s'inscrit dans le projet d'urbanisation à moyen terme de ce secteur.

Un accord a été trouvé sur un prix d'acquisition de 1 500 € l'are, soit 54 525,00 € pour la totalité de la parcelle.

Le Conseil Municipal

Par 25 voix POUR - groupe « **Bischwiller réussit !** »
et 3 voix CONTRE - groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 81 n° 123 avec 36,35 ares, propriété de M. Stéphane KIEFFER, au prix de 1 500 € l'are,

AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant et le charger de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.01.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 27.01.2011

La séance est levée à 21 h 25.

Le Maire,

Nicole THOMAS